Livres à lire ou à consulter

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1926)**

Heft 71

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Certaines matières premières d'origine végétale, animale et minérale, mentionnées au décret du 14 août 1925, sont exonérées sur paiement de l'impôt sur le prix d'achat.

Le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires à l'importation a été porté de 1,10 à 1,30 puis à 2 % (loi du 4 avril 1926).

A l'exportation

La loi du 25 juin 1920 (art. 72), exonérait du paiement de l'impôt sur le chiffre d'affaires, les affaires conclues avec l'étranger.

L'art. 54 de la loi du 4 avril 1926 abroge cette disposition et institue un impôt à l'exportation. Certaines marchandises en sont exemptes, d'autres paient 0,20 %, 0,50 % et 1 %.

Il va sans dire que nous tenons à la disposition de ceux des membres de notre Chambre de Commerce qui auraient besoin d'éclaircissements complémentaires.

Livres à lire ou à consulter

Traité de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux

Par F. Imbrecq, Licencié ès-lettres et en droit, contrôleur des Contributions directes. — Un volume, 369 pages, 40 francs franco. La Librairie Fiscale, 7, rue Berthollet, Paris (Ve).

Cet ouvrage, d'une objectivité absolue, allie à une documentation sûre et étendue une méthode et une clarté qui mettent à la portée de chaque catégorie de contribuables leurs droits, aussi bien que leurs obligations.

Codifiant et commentant dans la partie principale de son livre les dispositions législatives actuellement en vigueur, M. Imbrecq, dans une annexe, reprend point par point tous les articles de son ouvrage, en indiquant et commentant les anciennes dispositions législatives régissant la matière pour les années sur lesquelles peut encore s'exercer le droit de rappel de l'Administration.

Cette annexe s'augmentera, pour les années suivantes, des dispositions législatives à intervenir qui modifieront éventuellement les textes en vigueur.

Outre ces très réels avantages, l'ouvrage présente des particularités tout à fait intéressantes : notamment un exposé détaillé des obligations comptables des commerçants, du bilan et du compte profits et pertes au point de vue fiscal, un exposé très complet de la théorie du bénéfice net imposable et des modifications qui pourraient être aportées à la législation actuelle.

La technique des affaires

(Méthodes françaises et étrangères). publiée sous la direction de M. Chambonnaud, Profeseur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Dunod, éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris. — Tome I. — « Les Affaires nouvelles », troisième édition. — Volume 15×22 de VIII-292 pages, 1926. — 380 gr., relié 27 francs; broché 17 francs.

La Technique des affaires est l'œuvre la plus considérable et la plus complète sur l'application de la méthode scientifique à la direction des entreprises, à la production, à la vente et à la publicité. C'est le véritable bréviaire de l'industriel, du négociant et de l'employé.

Chaque volume traite à fond un sujet particulier. Ici, dans la troisième édition de son volume « Les affaires nouvelles », l'auteur, M. Chambonnaud, donne l'exposé général des principes qui doivent présider à l'organisation commerciale : les différentes méthodes de vente : par contact direct, par lettre; le choix du personnel; l'importance du facteur humain, la recherche du personnel; la publicité et la variété de ses formes. Cet ouvrage, bien que formant un tout bien défini, se relie parfaitement aux huit autres, qui composent la collection complète, par les principes généraux qui font l'unité de ce remarquable travail.

(Les prix ci-dessus, prix de base 1926 subissent la hausse de 20 % décidée le 1er juin 1926).

Le Guide Mécano

La quatrième édition, complètement revisée et mise à jour, vient de paraître. Cette publication, qui contient les caractéristiques et prix des bicyclettes à moteurs, motocyclettes, cyclecars, voitures, véhicules industriels, moteurs, etc..., et une quantité de renseignements précieux aux automobilistes et motocyclistes, est en vente au prix de 5 francs, franco 6 francs, étranger 7 fr. (Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement). Mécano, 19, boulevard Pereire, Paris (17e).

Livret-guide officiel de la Cie des Chemins de fer de l'Est pour 1926

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est annonce la mise en vente de son Livret-Guide Officiel pour 1926. Cette nouvelle édition comporte, outre un texte descriptif et les indications relatives aux relations avec l'Alsace-Lorraine et l'étranger, les renseignements généraux mis à jour au 15 mai 1926.

Ce document paraît sous la forme d'une brochure illustrée par le maître Robida et ornée de horts-texte en héliogravure. Adresser les demandes au Secrétariat Général de la Compagnie, 23, rue d'Alsace.

Envoi franco contre 2 fr. 05 en France et 3 francs (argent français) à l'étranger.